

27/11/2023

Quelle santé financière pour les Petites villes de demain ?

L'AFL publie son nouveau baromètre avec l'ANCT et l'APVF

En ce mois de novembre 2023, l'AFL, la banque des collectivités, publie la troisième édition de son Baromètre de la santé financière consacrée aux « Petites villes de demain » (PVD). Elle dresse le portrait financier des collectivités regroupées dans le programme « Petites villes de demain » porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Elle est, comme le Baromètre de la santé financière des collectivités publié en juin, assise sur la note attribuée par l'AFL à chaque collectivité. Ces Petites villes de demain se distinguent-elles de l'ensemble des communes françaises, du point de vue de leur santé financière ? Comment ces communes ont-elles traversé les chocs de l'année 2022 ? Peut-on corrélérer la santé financière et les charges de centralité supportées par ces communes ?

Une troisième édition du Baromètre de la santé financière des Petites villes de demain, fruit d'un partenariat suivi entre l'AFL, l'ANCT et l'APVF

Cette nouvelle publication est le fruit d'un partenariat signé entre l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) en 2020, renouvelé en 2023, et avec l'Association des Petites Villes de France (APVF).

Cet état des lieux de la santé financière des Petites villes de demain, est établi sur la période 2019-2022. Il propose un focus sur les communes concernées à mi-parcours du programme et permet de prolonger les enseignements tirés du Baromètre de la santé financière des collectivités publié en juin. Il replace les données dans une perspective élargie, en mettant en regard les notes financières attribuées par l'AFL et les charges de centralité des Petites villes de demain.

« Les collectivités ont montré une vraie résilience en 2022, confirme Marie Ducamin, Présidente du Conseil d'administration de l'AFL-ST, mais au prix d'une hétérogénéité croissante entre territoires. Cette nouvelle édition du Baromètre PVD permet de tirer un bilan financier global de l'exercice pour ces communes particulières que sont les communes du programme « Petites villes de demain », et surtout de mettre en lumière leur situation atypique. »

Qu'est-ce que « Petites villes de demain » ?

Le programme Petites villes de demain (PVD) a été lancé le 1^{er} octobre 2020 par l'ANCT et rassemble plus de 1600 communes de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité. L'objectif est de renforcer la capacité des élus de ces communes à définir et conduire leur projet de revitalisation en leur donnant les moyens de conforter leur statut de centralité territoriale. Le programme coordonne les moyens de nombreux partenaires et de l'Etat, notamment dans le cadre des Contrats de relance et de transition écologique.

« Les données du baromètre 2022 de l'AFL sont intéressantes au moment où les communes PVD doivent passer à la phase opérationnelle de leur projet de territoire : ces chiffres

montrent que les communes PVD ont réalisé des investissements pour préparer l'avenir. Après une première phase du programme qui a permis de finaliser des projets cohérents et pertinents, l'engagement des maires des communes PVD s'est en effet traduit par un maintien des investissements, soutenu par les partenaires du programme.

Le programme PVD doit leur permettre de conforter une offre de services qui réponde aux besoins de la population, tout en s'adaptant au changement climatique et en faisant face aux défis des transitions démographiques, écologiques et économiques » - Dominique Consille, Directrice des programmes Petites de demain et Action cœur de ville, ANCT

« Inflation, augmentation des dépenses contraintes : l'année 2022 n'a pas été simple pour les Petites Villes de Demain. Et pourtant, les données de ce baromètre attestent d'une situation financière qui résiste. Mieux encore, les PVD continuent à investir. Il faut saluer la qualité de gestion et l'énergie des maires pour permettre à leurs projets de voir le jour. Le soutien du programme PVD doit leur permettre d'aller au bout de leurs ambitions » - Christophe Bouillon, maire de Barentin, président de l'APVF.

2022 a été une année atypique pour les communes PVD

L'année 2022 a été particulière pour les communes PVD, avec pour la première fois une inflexion dans la tendance à l'amélioration de leur situation financière. Si les situations sont très variables, du fait du profil très hétérogène des communes bénéficiaires du programme, Les fragilités socio-économiques, le contexte de forte inflation et l'augmentation des dépenses contraintes des collectivités ont impacté la santé financière des communes PVD.

Le programme PVD : une affaire de centralités

Focus méthodologie :

Ce baromètre utilise la notation que l'AFL attribue à toutes les collectivités, calculée à partir des comptes annuels des collectivités et prenant en compte :

- La solvabilité (pondérée à 55%)
- Le poids de l'endettement (pondérée à 20%)
- Les marges de manœuvre budgétaire (pondérée à 25%)

Pour le baromètre, les notes ont été agrégées pour obtenir des moyennes sur différents périmètres (typologie de collectivité, entité territoriale, année ...)

La note va de 1 à 7 : 1 étant la meilleure note et 7 la plus dégradée.

L'analyse montre une corrélation entre rôle de centralité et situation financière : plus une commune joue un rôle de centralité important, plus sa population est importante, et plus elle a recours à l'emprunt. Il faut rappeler que ces communes ont été retenues pour être accompagnées dans le cadre du programme PVD pour les aider à faire face à leurs fonctions de centralité. On note néanmoins qu'en 2022, il n'y a pas eu de divergence significative des communes PVD vis-à-vis les autres communes.

Enfin, dernier enseignement de ce baromètre 2022 de la santé financière des communes PVD : l'investissement résiste. Il s'agit d'une donnée clef pour la réalisation des projets que portent les maires bénéficiaires du programme. Le prochain baromètre

permettra de voir si l'effort d'investissement parvient à se maintenir dans le temps.

L'étude est à retrouver en intégralité sur :

<https://www.agence-france-locale.fr/expertise/barometre-de-la-sante-financiere-des-petites-villes-de-demain-2023-pvd-anct-afl/>

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/3eme-edition-du-barometre-de-la-sante-financiere-des-petites-villes-de-demain-1266>

Contacts presse

Matthieu BIERCE – Chargé des relations presse
matthieu.bierce@afl-banque.fr – 06 38 45 88 60

relations.presse@anct.gouv.fr - 07 62 61 50 25

Marie COULET – Conseillère communication

mcoulet@apvf.asso.fr – 06 05 39 54 09

A propos de l'AFL

« Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants ».

« En créant la première banque que nous détenons et pilotons à 100%, nous, collectivités locales françaises, avons posé un acte politique fort en faveur de la décentralisation. Notre établissement, l'Agence France Locale, n'est pas un établissement financier comme les autres. Créé par et pour les collectivités, il agit pour le monde local, pour renforcer notre liberté, notre capacité à développer des projets et notre responsabilité d'acteurs publics. Sa culture de la prudence nous préserve des dangers de la complexité et la richesse de sa gouvernance, des dérives liées aux conflits d'intérêt. L'objectif fondamental : offrir un accès à la ressource au monde local, dans les meilleures conditions et en toute transparence. Les principes de solidarité et d'équité nous guident. Convaincus qu'ensemble on va plus loin, nous avons souhaité un établissement agile, qui s'adresse à toutes les collectivités, aux plus importantes régions comme aux plus petites communes. Nous concevons le profit comme un moyen d'optimiser la dépense publique, non comme une fin. À travers l'AFL, nous soutenons un monde local engagé pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux. L'AFL renforce notre pouvoir d'agir : mener des projets sur nos territoires, pour aujourd'hui comme pour demain, au service des habitants. Nous sommes fiers d'avoir une banque qui affiche un développement à notre image, toujours plus responsable et plus durable. Nous sommes l'Agence France Locale. »

À propos de l'ANCT

Agence de l'Etat créée en 2020, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) assure un rôle de « fabrique à projets » pour permettre aux collectivités de mener à bien leurs projets ; facilite l'accès des collectivités locales aux ressources nécessaires pour les concrétiser (ingénierie technique et financière, partenariats, subventions...) ; prend en compte les différences entre les territoires et adapte son action à leurs besoins.

À propos de l'APVF

« Porter la voix des maires des petites villes »

L'Association des petites villes de France fédère depuis 1990 les petites villes de 2.500 à 25.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire. Elle compte aujourd'hui près de 1200 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer.